

***Attribution de titre d'occupation temporaire
sans droits réels L.2122-1 et suivant du CGPPP***

***Parcelle n°7
Quai du Maroc***



ENTITE

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires (ci-après « la Régie »), est un établissement public local à caractère industriel et commercial dont la création résulte d'une délibération du Syndicat Mixte « Ports de Normandie » (ci-après « le SMPN ») en date du 29 mars 2019.

La Régie a été constituée en vue d'assurer les services industriels et commerciaux du SMPN rattachables au Port de Dieppe. Sur le territoire du SMPN et conformément à la convention de gestion qui a été conclue entre ce dernier et la Régie le 12 juin 2019, la Régie a pour missions :

- La gestion et l'exploitation du Port de Dieppe, comprenant l'activité de commerce et de transmanche, de la zone technique, de la pêche et de la plaisance ;
- Et toute activité de gestion et d'exploitation de nature portuaire sur le territoire de la Normandie rattachable à l'activité du Port de Dieppe.

En matière domaniale, le SMPN – propriétaire – a confié à la Régie la gestion d'un certain nombre de dépendances de son domaine public et privé. Dans ce cadre, la Régie est notamment habilitée à délivrer des autorisations ou des conventions d'occupation temporaire constitutives ou non de droits réels selon les dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, le code des transports et le code général de la propriété des personnes publiques.

CARACTERISTIQUES DE L'OCCUPATION

✓ Typologie de Bien :

Bâti

Non-Bâti

Terre-plein

Autres

Informations complémentaires :

✓ Espace disponible :

- Surface totale de la parcelle n°7 : 6 900 m²



- Surface disponible immédiatement : 2 900 m²
- Surface disponible au 10/06/2025 : 3 900 m²
- Surface disponible au 31/08/2025 : 6 900 m²

REGIE DIEPPOISE DES ACTIVITES PORTUAIRES

1 quai du Tonkin CS 40213 76200 Dieppe

Tél : 02 35 06 86 35 - patrimoine@regieportdedieppe.fr

La taille de la surface peut être réduite en fonction du besoin du candidat. Ce dernier devra s'engager à une utilisation régulière de la totalité de la parcelle prise. La Régie se réserve le droit de redéfinir les surfaces en cas d'inactivité complète ou partielle sur la parcelle.

- ✓ Redevance :
 - Part fixe : tarif public en vigueur
 - Part variable : engagement sur un trafic minimum et proposition de modalité de calcul à effectuer par le candidat. Elle peut porter par exemple sur un pourcentage du chiffre d'affaires généré sur site ou encore sur le montant des transactions effectuées sur le port.

- ✓ Etat de la parcelle :
 - Nue, enrobé brut
 - Pas de raccordement réseaux

- ✓ Lieu : Quai du Maroc Sud – 76200 DIEPPE
 - Maintien nécessaire des voies de circulation

- ✓ Durée : Courte durée à définir (inférieur à 1 an)

- ✓ Annexe : Plan d'occupation de la Zone Commerce du port de Dieppe

CRITERES DE SELECTION

Les critères permettant d'évaluer la candidature sont les suivants :

- Nature du projet envisagé ;
- Engagement de trafic minimum ;
- Proposition sur la part variable ;
- Lien avec l'activité portuaire ou correspondance avec un flux maritime ;

DOCUMENTS A FOURNIR

Les candidats souhaitant participer à la présente consultation doivent déposer, un dossier composé des documents suivants :

- Les documents d'identification du candidat : nom, prénom, copie de la carte d'identité pour une personne physique, dénomination sociale, extrait Kbis ou autre document pour les entreprises...) ses coordonnées et tous documents permettant d'attester de ses moyens techniques et humains, les références professionnelles des personnes dédiées, sa capacité financière, la création d'emploi... ;

- Adresse postale et courriel, n° de téléphone et nom d'un référent privilégié ;

- Dossier de présentation du projet envisagé ;

MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français assermentée et certifiée conforme à l'originale. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Votre candidature est à envoyer par voie postale ou déposée au bureau de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires, 1 quai du Tonkin 76200 DIEPPE ou par mail à patrimoine@regieportdedieppe.fr

Pour toute demande d'information vous pouvez contacter les services de la Régie :

Gestion du Domaine du Port de Dieppe
Service Patrimoine
Patricia NIQUET 02-35-06-86-35

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires se réserve le droit de négocier avec le candidat.

Toute information utile pourra être demandée aux candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures.

Les données figurants sur cet avis ne sont qu'à titre informatif, le document est non contractuel.

